

COMMUNE D'ACLENS

MUNICIPALITE



**AU CONSEIL GENERAL
PREAVIS No 04-2021**

**CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LE
BOUCLAGE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET
LE REMPLACEMENT DES CONDUITES
RUE DE LA COULAZ – RUELLE DU CASINO**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

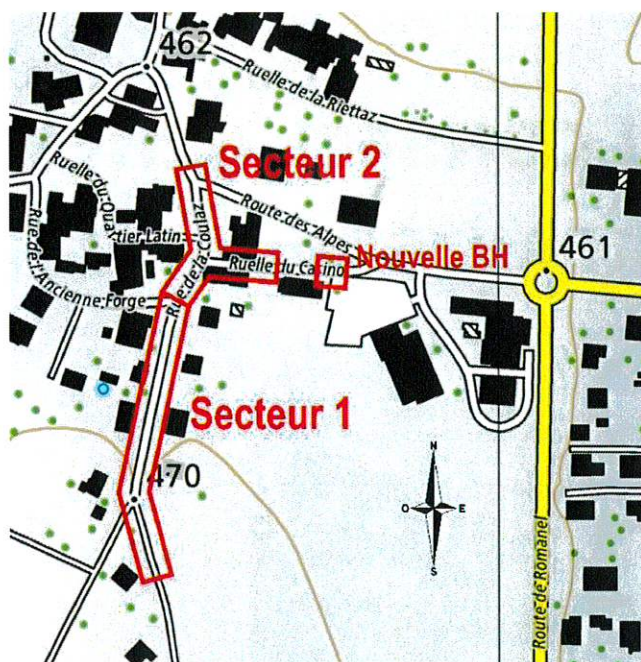
PRÉAMBULE

Le réseau d'eau potable communal a fait l'objet d'un suivi, de travaux d'entretien et de la mise en place de documents de gestion et planification approuvée par le Canton de Vaud (OFCO).

Sur la base de ces documents, la Municipalité a chargé le bureau Gérard Chevalier SA de déterminer les tronçons à réaliser et les tronçons vétustes à remplacer. Cette étude a été faite en tenant compte de la planification des travaux d'entretien routiers.

LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe principalement sur la rue de la Coulaz et sur la ruelle du Casino, avec une emprise sur le bas du chemin de Longemont.



Le projet a été subdivisé en deux secteurs, soit :

Secteur 1

- rue de la Coulaz, depuis le chemin de Longemont, jusqu'à la rue de L'Ancienne Forge ;

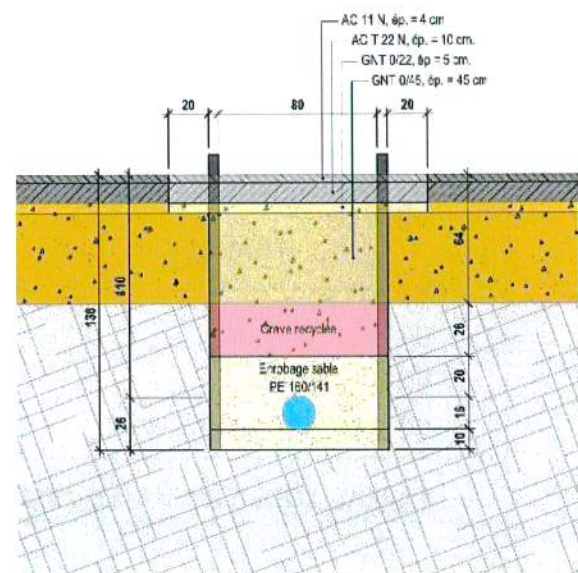
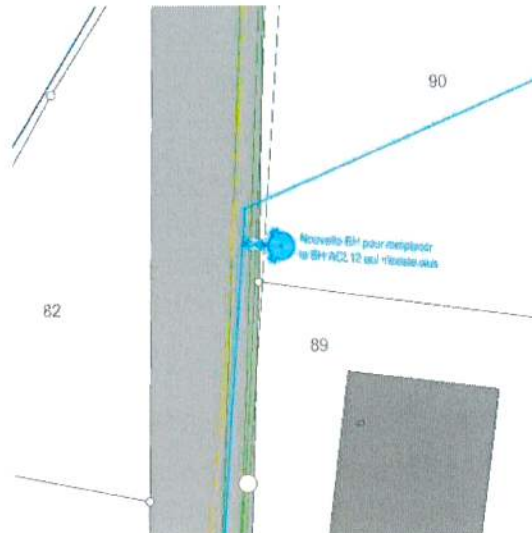
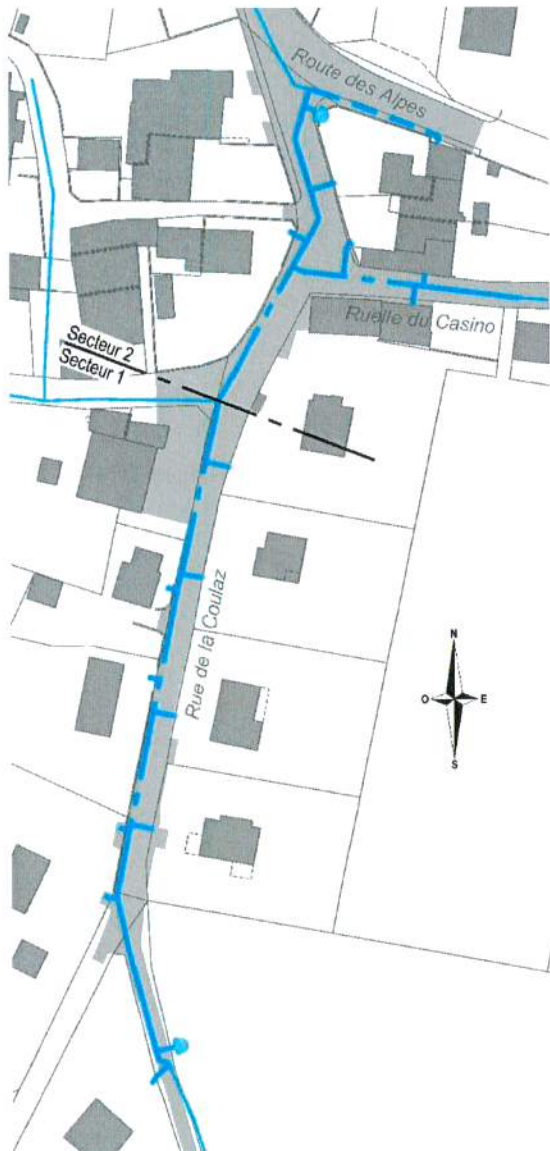
Secteur 2

- rue de la Coulaz entre la rue de L'Ancienne Forge jusqu'à la route des Alpes ;
- ruelle du Casino.

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet a trois objectifs principaux :

- amélioration de la sécurité incendie du réseau communal ;
- remplacement de conduites vétustes ;
- suppression du tronçon de conduite situé sous une véranda.



Amélioration de la sécurité incendie

L'amélioration de la défense incendie est garantie par l'augmentation du diamètre des conduites conformément au Plan Directeur d'Eau Potable, aux directives de l'Établissement Cantonal d'Assurance (ECA), soit diamètre intérieur de 140 mm :

- par la réalisation d'une liaison (bouclage) entre le réseau du village et le réseau du quartier « En Pontou » permettant une alimentation du village par deux sources ;

- par la pose d'une nouvelle borne hydrante (BH) au droit de la parcelle n° 90, proche de la salle polyvalente.

Remplacement de conduites vétustes

Les conduites sur le périmètre du projet datent d'environ 1970, sont vétustes et ont nécessité plusieurs interventions ces dernières années afin de réparer les nombreuses fuites. Certains tronçons possèdent des diamètres inférieurs aux directives cantonales.

Suppression de conduite

La conduite existante passe sous la véranda de la villa (parcelle n° 357) située sur le chemin de Longemont. Le raccordement de la villa sera reporté sur la nouvelle conduite, le tronçon existant est abandonné. Ce tronçon sans sous-tirage nécessite actuellement des purges fréquentes afin de garder la qualité de l'eau.

Le projet consiste en :

- la réalisation d'une nouvelle conduite sous chaussée (longueur : 270 m) ;
- la réalisation de 16 nouveaux raccordements de parcelles privées jusqu'en limite du domaine public ;
- la pose d'une nouvelle borne hydrante (BH) sur la parcelle n° 90 ;
- la réfection de l'enrobé bitumineux sur la fouille.

DEVIS DES TRAVAUX

TRAVAUX	SECTEUR 1 CHF	SECTEUR 2 CHF
- génie civil	108'000.00	90'000.00
- appareillage	64'000.00	61'000.00
- honoraires d'ingénieur	21'500.00	19'000.00
TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	193'500.00	170'000.00

TOTAL DES TRAVAUX : CHF 363'500.-

Ces montants sont basés sur la rentrée des soumissions et contiennent 10 % de divers et imprévus. Les subventions ne sont pas déduites.

CONCLUSION

Le projet concrétise le vœu d'assurer la pérennité du réseau d'eau potable et d'améliorer la sécurité incendie.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité d'Aclens vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL D'ACLENS

- Vu le préavis de la Municipalité ;
- Ouï les rapports des commissions désignées pour étudier ce dossier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'adopter le préavis relatif à un crédit d'investissement pour la réfection et l'entretien du réseau communal d'eau potable ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 363'500.- pour la réalisation de ce projet ;
3. D'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ;
4. D'amortir ce montant par un prélèvement unique de CHF 100'000.- au fonds de réserve « Extension réseau d'eau » (9280.1) et ensuite transférer le solde au bilan et l'amortir sur 30 ans au maximum.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 mai 2021.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Sylvie Ciana



La Secrétaire



Maryline Riedo

Annexe : plan